



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de**

**BEUIL**  
Alpes-Maritimes

AR Prefecture

006-210600169-20211022-2021\_05\_09-DE  
Reçu le 02/11/2021

Le vendredi vingt-deux octobre deux mille vingt et un, à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 15.10.2021

**Etaients présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

**Absents :** M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

**Représentés :** M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 17/10/2021, M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/10/2021, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/10/2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/10/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°05.2021

**09/ AIDE AU LOGEMENT POUR UNE ENSEIGNANTE REMPLACANTE SUR LA COMMUNE :**

Madame Karine DONADEY, conseillère municipale, expose au Conseil Municipal qu'en vue de faciliter le remplacement d'une enseignante à l'école de Beuil, il est envisagé de mettre à la disposition de l'enseignante remplaçante, Madame Priscillia ROUGIER un gîte communal deux pièces jusqu'à la fin de l'année scolaire (le jeudi 7 juillet 2022) au tarif mensuel de 250.00 € charges comprises.

En conséquence, Monsieur Arnaud ROCHE propose au Conseil Municipal :

- De valider la mise à disposition d'un gîte communal de deux pièces, situé au Comte Grimaldi, au profit de Madame Priscillia ROUGIER,
- D'autoriser la signature d'une convention d'occupation précaire avec l'enseignante, Madame Priscillia ROUGIER pour la durée du remplacement, soit jusqu'au 7 juillet 2022, moyennant un loyer mensuel de 250.00 € charges comprises.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Arnaud ROCHE et après en avoir délibéré,

- VALIDE la mise à disposition d'un gîte communal de deux pièces, situé au Comte Grimaldi au profit de Madame Priscillia ROUGIER,
- AUTORISE la signature d'une convention d'occupation précaire avec l'enseignante, Madame Priscillia ROUGIER, pour la durée du remplacement, soit jusqu'au 7 juillet 2022, moyennant un loyer mensuel de 250.00 € charges comprises.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

  
